

Coût de la vie

Ceci dit, je pense que les honorables députés peuvent retrouver tous les arguments sur une telle décision qui pourrait être rendue dans le Précis de procédure parlementaire de Beauchesne, aux paragraphes (1), (3) et (5), du commentaire 203.

A mon avis, la deuxième partie de l'amendement présenté par l'honorable député de Portneuf devrait nécessiter normalement un préavis qui aurait dû paraître au *Feuilleton*, mais, de toute façon, étant donné les circonstances, ce point n'influencera pas ma décision. Je veux seulement mettre les honorables députés en garde contre le danger de permettre ce genre de relâche dans la procédure, principalement dans le cas d'une motion de défiance, relâche dont les premiers à en souffrir seraient les honorables députés qui, à l'occasion, veulent proposer de telles motions de défiance.

Cependant, nous tenons aujourd'hui un débat de la plus haute importance, parce que la question à l'étude est tout de même fondamentale sur le plan de la vie ou de la survie d'un gouvernement, et plutôt que d'utiliser une période de 30 à 60 minutes pour discuter de procédure, inviter les honorables députés à éclairer la présidence et, finalement, en arriver à une décision finale, j'ai cru, en toute justice pour ceux qui ont présenté la motion principale, devoir accepter l'amendement, en réaffirmant toutefois mes doutes quant à sa forme, et plus particulièrement quant à la teneur de la deuxième partie dudit amendement.

Compte tenu de ces réserves, et tout en mettant les honorables députés en garde, je me propose donc d'accepter l'amendement et de le soumettre à la Chambre.

M. Godin, appuyé par l'honorable député de Roberval (M. Gauthier), propose de modifier la motion principale en ajoutant à la fin, après les mots «coût de la vie»:

«et parce qu'il n'a pas songé à des réformes financières permettant de combattre la hausse des prix et l'inflation en appliquant les principes économiques suivants:

l'escompte compensé et l'émission de crédits nouveaux par la Banque du Canada pour financer toutes productions nouvelles».

● (2010)

[Traduction]

Le député de Vaudreuil (M. Herbert).

M. Herbert: Merci, monsieur l'Orateur.

[Français]

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Avant de rendre ma décision, j'aurais dû m'excuser auprès de l'honorable député qui devait prendre la parole à 8 heures, pour avoir interrompu son discours. La présidence va sûrement tenir compte de cette interruption dans le temps qui est accordé à l'honorable député et va l'écouter de la façon la plus attentive.

M. Herbert: Monsieur l'Orateur, je me demande si je dois changer d'idée maintenant, à cause de l'amendement, mais,...

[Traduction]

Monsieur l'Orateur, lorsque la séance a été suspendue à six heures, je traitais de l'augmentation des prix et, plus précisément, de logements. Je me demandais pourquoi, lorsqu'il s'agit du prix des logements, tout semble se concentrer sur Toronto alors que d'autres grandes villes, telles que Montréal, n'ont pas souffert des mêmes problèmes que Toronto et disposent de terrains libres sur lesquels il est possible de construire à meilleur prix. De bons terrains boisés sont actuellement disponibles à 25c. le pied carré

tout autour de Montréal et il est possible d'y construire des maisons pour \$14,000 à \$16,000. On y construit un aussi grand nombre de maisons qu'à Toronto, ce qui indique qu'il est possible aux Canadiens de trouver des maisons à la mesure des moyens de chacun à condition de ne pas chercher à construire au centre des villes où le coût des terrains est en effet très élevé.

Il faut également admettre qu'actuellement les gens exigent des normes de construction beaucoup plus élevées qu'autrefois. Ils exigent des sols recouverts de parquets mosaïques, des salles de bains en céramique, et des entrées de courant pour alimenter leurs différents appareils électriques qui sont deux ou trois fois plus gros que ceux d'il y a 20 ans. Ils exigent des travaux de paysagiste, des trottoirs, des abris pour automobile, des caves aménagées, etc.; nous ne comparons plus des choses comparables. Malgré cela, 25 ans après la fin de la guerre, il est toujours possible de construire des maisons pour moins du double de ce qu'elles coûtaient vers la fin des années 40 et au début des années 50. Cette augmentation des prix ne me semble pas déraisonnable surtout compte tenu de la différence qualitative du produit obtenu.

Lorsque le chef de l'opposition demandait encore une fois que la taxe de vente sur les matériaux de construction soit supprimée, ayant personnellement passé 25 ans, après la guerre, dans l'industrie de la construction, je me demandais quelle conséquence réelle cela aurait sur la construction des logements. Une chose m'apparaît évidente: le profit serait deux fois plus important pour la personne qui construit une maison de \$40,000 que pour celle qui construit une maison de \$20,000. Je me demande si c'est là le but que nous cherchons à atteindre? Nous ne devons pas perdre de vue que, pour la plupart des gens, c'est le versement initial qui est le plus important. Dans les maisons à prix modéré, c'est-à-dire allant de \$14,000 à \$20,000, le versement initial est encore inférieur à \$1,000 dans bien des cas. Je pense que cela est très important car le problème fondamental, c'est de trouver le montant du versement initial. Tant que la construction des maisons continuera au rythme actuel et tant que les jeunes dans la trentaine seront capables d'acheter une maison, comme c'est le cas pour un grand nombre dans notre pays à l'heure actuelle, je ne crois pas que la situation soit aussi sombre qu'on le dit parfois.

Une autre question qui nous préoccupe à l'heure actuelle est celle des transports. Nous savons que les services de transport de banlieue sont de moins en moins utilisés. Mais encore une fois, comparons les prix. Nous savons qu'un banlieusard paye aujourd'hui trois fois plus qu'il y a 25 ans pour les transports publics, mais il ne les emploie pas. Il se rend à la ville avec sa voiture et il conduit généralement seul. Ses frais sont environ trois fois supérieurs à ce qu'ils seraient s'il avait recours aux transports publics. En d'autres termes, bien que cela lui coûte plus cher, il emploie ce qui lui semble le système de transport le plus commode, il préfère payer plus cher.

Le chef de l'opposition a parlé encore une fois de son projet de blocage des prix et des revenus pendant 90 jours. Nous ne parlons pas de bloquer les prix à la sortie de la ferme et personne ne dit ce qui se produira entre le prix du cultivateur et le prix bloqué au niveau de la vente au détail. On parle de blocage dans le but de rassembler tout le monde aux fins de consultation. Je me demande ce que nous avons fait ces derniers mois, monsieur l'Orateur. Nous avons eu des consultations ici, en comité, nous en avons eu dans tout le pays et par l'intermédiaire des